

Chers collègues,

Le groupe de travail de vérification des barèmes pour le mouvement inter-académique de l'académie d'Amiens s'est tenu aujourd'hui Jeudi 24 Janvier 2019.

Nous vous communiquons les barèmes que vous obtenez sur chacun de vos vœux pour ce mouvement. Si vous souhaitez des renseignements précis, vous pouvez prendre contact avec :

**Florence DANQUIGNY** au **06.25.34.49.58** ou sur [corpo-amiens@snepfsu.net](mailto:corpo-amiens@snepfsu.net) .

Votre dossier est maintenant transmis aux commissaires paritaires du SNEP National qui assureront son suivi lors de la FPMN.

Après la vérification des barèmes et vœux pour la phase inter académique du mouvement 2017, nous pouvons sortir ces quelques éléments :

- 140 collègues de l'académie ont demandé une mutation inter académique cette année.
- Seuls 16 collègues nous ont envoyé une fiche avec leurs éléments. **Pour rappel, sans cette fiche il nous est difficile de pouvoir aider, vérifier, défendre votre cas.**
- 1 dossier de handicap a été présenté et n'a pas été bonifié.
- 21 demandes font l'objet d'un vœu préférentiel
- 11 demandeurs bénéficient de la bonification APV (200 points ou plus)
- 38 collègues sont dans le cas d'un rapprochement de conjoint, dont 29 avec au moins une année de séparation, 5 avec deux années de séparation ou plus, et 34 collègues qui souhaitent se rapprocher dans une académie non limitrophe. Aucun collègue demande le rapprochement de la résidence de l'enfant.
- 5 demandeurs ont un barème entre 500 et 600 points, 22 ont un barème supérieur à 600 points dont 9 avec plus de 1000 pts (cumul RC, années de séparation et enfants ou dossier handicap bonifié).
- La mutation simultanée concerne 140 demandeurs
- 71 collègues de l'Oise, 40 de l'Aisne, 23 de la Somme et 6 collègue en disponibilité.

Nous rappelons que certaines dates et décisions de la circulaire de mutation sont souveraines et que l'administration s'y fie pour trancher.

Aussi, les envois des documents à l'administration ont été très (trop) tardifs pour plusieurs candidats et cela ne nous permet pas toujours d'être à jour sur leurs dossiers.

Nous insistons sur le fait que les résultats de mutation ne seront valides qu'après la tenue de la FPMN et des commissions des autres disciplines (prévue entre le 26/02 au 8/03/2019) et ceci malgré les messages que vous pourriez recevoir du ministère (qui ne serait alors qu'un projet de mutation qui pourrait changer).

L'ensemble de ces informations est bien sûr disponible sur le site internet [www.snepfsu-amiens.net](http://www.snepfsu-amiens.net)

Guillaume Ancelet, Florence Danquigny, Guillaume Firon, Nicolas Goralczyk, Yann Sthal et Sarah Vaillant, Commissaires Paritaires Académiques du S.N.E.P.